



**PRÉFET  
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Nanterre, le 15 mai 2023

### **Pouvoir d'achat : les services de l'Etat dans les Hauts-de-Seine intensifient les contrôles des mesures anti-inflation**

**Le préfet Laurent Hottiaux a participé lundi 15 mai à un contrôle de mesures anti-inflation dans un supermarché à Boulogne-Billancourt.**

Dans le contexte actuel d'inflation des prix à la consommation, particulièrement dans le domaine alimentaire, la direction départementale de la protection des populations (DDPP) des Hauts-de-Seine mène des actions destinées à protéger le pouvoir d'achat des consommateurs.

Ainsi, les agents de la DDPP procèdent, depuis plusieurs semaines et au sein des enseignes de la grande distribution, à des contrôles de relevés de prix de produits du quotidien afin de vérifier que la grande distribution respecte bien les engagements pris.

Les agents relèvent les prix d'un certain nombre de produits en rayon, et les comparent au prix réellement facturé aux clients lors du passage en caisse. Ils vérifient également la disponibilité de ces produits.

Depuis le début de l'année, 33 contrôles ont ainsi été réalisés dans le département. Une dizaine de manquements a été constatée, portant principalement sur des erreurs de prix.

Les consommateurs peuvent signaler tout problème de prix ou de produit sur [www.signal-conso.gouv.fr](http://www.signal-conso.gouv.fr)

Face à la hausse des prix, plusieurs mesures ont été adoptées afin de protéger le pouvoir d'achat des Français. Parmi celles-ci, la mise en place d'un « trimestre anti-inflation » jusqu'à la mi-juin pour lutter contre l'inflation.

Les principaux distributeurs français s'engagent à aller au-delà de leurs promotions habituelles de printemps sur une sélection libre de produits du quotidien.

Les produits concernés peuvent être porteurs du logotype gouvernemental « Trimestre anti-inflation » aux couleurs tricolores : bleu, blanc, rouge. Les consommateurs peuvent ainsi les repérer immédiatement en magasin et/ou sur le site internet de l'enseigne. Ils ont la garantie que ces produits sont proposés au prix le plus bas possible.

Retrouvez le détail de toutes les mesures prise en faveur du pouvoir d'achat : <https://www.economie.gouv.fr/mesures-soutien-pouvoir-achat>